
**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 15 MARS 2024 A 17.30 HEURES
A L'HÔTEL DE LA CROIX FEDERALE, LE CRÊT**

<u>Présidence</u> :	M. Claude Oberson
<u>Présents</u> :	25 membres et 4 invités selon liste des présences
<u>Excusés</u> :	12 membres et 5 invités selon liste des inscriptions

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2023 à Praz-Vully (disponible sur le site de la FRE : www.frec.ch)
 2. Mutations dans l'effectif des membres
 - 2.1 Admissions
 - 2.2 Démissions
 3. Rapport du Président
 4. Comptes 2023 et rapport des vérificateurs des comptes
 5. Cotisations et budget 2024
 6. Elections statutaires
 - 6.1 Election d'un ou de nouveau (x) membre (s) du comité
 - 6.2 Election des vérificateurs des comptes
 - 6.3 Elections des délégués à la FRE
 7. Affaires professionnelles
 - 7.1 L-2 FR
 - 7.2 Groupe de travail sécurité routière
 - 7.3 Place de manœuvres à Granges-Paccot
 - 7.4 L-Drive / FRE
 - 7.5 Sorties 2023, dont « Grande sortie »
 - 7.6 Fridriveplus
 8. Achat d'actions L2
 9. Propositions des membres
 10. Date de la prochaine AG "21 mars 2025
 11. Divers
-

Préambule

A 17.30 heures, M. Claude Oberson, Président, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents et ouvre cette assemblée générale.

Il salue en particulier M. Jean-Thomas Vacher, nouveau secrétaire patronal qui succède à Mme Laura Simonet, qui est également présente ce soir.

M. Jean-Thomas Vacher se présente brièvement.

Une partie des membres a participé à une activité de loisir, une initiation au tir à l'air comprimé, au stand de Le Crêt avant l'assemblée générale.

Les membres actifs et les membres d'honneur ont été normalement convoqués à l'assemblée générale par un courrier daté du 12 février 2024.

Deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Mme Clémentine Cautier et de M. Laurent Zenoni.

Pour rappel, seuls les membres actifs ont le droit de vote. Les membres amis ne peuvent pas voter.

Un premier décompte des voix est fait. 25 membres ont le droit de vote. La majorité absolue est à 13 voix.

L'ordre du jour est affiché à l'écran. Le Président fait part d'une remarque au Point 5 « Cotisations et budget 2024 ». Il souhaite que l'assemblée puisse voter pour les cotisations 2024 et 2025. Ce qui signifie qu'à l'avenir, les membres présents pourraient voter sur les cotisations de l'année suivante et non sur celles de l'année en cours. Cette démarche a l'avantage d'harmoniser le fonctionnement et la facturation avec L-Drive Suisse et également de faciliter le travail de Mme K. Panchaud à la FRE.

Le Président demande à l'assemblée si elle accepte cette modification.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par 24 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

L'ordre du jour ainsi modifié est validé.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2023 à Praz-Vully

Le procès-verbal ne suscitant pas de remarques, il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à Mme Favre pour sa rédaction.

Le Président informe que le procès-verbal de l'assemblée générale peut être consulté sur le site www.frec.ch.

2. Mutations dans l'effectif des membres

2.1 Admissions

Le Président annonce les demandes d'adhésion de :

- Véronique Christener, Payerne
- David Schmutz, Ueberstorf
- Françoise Linder, Montreux

Le Président propose que les nouveaux membres se présentent à l'assemblée. M. Schmutz est absent. Mme Véronique Christener se présente brièvement à l'assemblée. Ils sont admis.

L'AFEC a également reçu la demande d'adhésion de Mme Françoise Linder, de Montreux, qui travaille dans les cantons de Vaud et du Valais. Si Mme Linder est acceptée comme membre de l'AFEC, elle devient membre de LDrive. Elle est également invitée à se présenter. Selon la nouvelle procédure, afin que l'assemblée puisse délibérer sur cette adhésion, Mme Linder est priée de quitter momentanément la salle durant le vote des membres.

En son absence, M. Daniel Gremaud complète la présentation de Mme Linder qu'il connaît bien.

A la suite de la discussion sur cette adhésion, l'assemblée passe au vote.

Mme Linder est acceptée dans l'association par 21 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Elle est applaudie à son retour dans la salle.

2.2 Démission

- M. Julian Oudet, Bonnefontaine

L'assemblée en prend bonne note.

3. Rapport du Président

M. C. Oberson lit son rapport qui est reproduit ci-dessous :

« Chers membres, Chers(ères) collègues et amis(es),

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à notre Assemblée générale, je vous remercie d'être là car votre présence est importante afin de continuer à faire vivre notre association. Comme je le dis souvent, en restant soudé et uni, nous continuons à donner « un sens » à notre profession.

Et c'est ensemble que nous pouvons survivre lorsque les temps sont plus durs. Depuis notre dernière assemblée, par la force des choses, nous avons vu partir certains de nos collègues ayant dû changer d'orientation professionnelle.

Mais NOUS sommes toujours là, et, nous avons, à mon avis, passé le plus dur. Les voyants sont maintenant au vert afin que nous puissions retrouver une stabilité et une charge de travail similaire à 2019 qui va nous permettre de vivre à nouveau décemment.

Le rapprochement de la FRE avec L-Drive Suisse, la création du groupe parlementaire « Formation à la conduite » nous donnent, comme cela était prévu, plus de poids pour nous faire entendre afin de défendre les intérêts de notre profession et d'améliorer la sécurité routière, voici quelques sujets en cours :

L'obtention du permis d'élève conducteur (PE) doit rester possible à partir de 17 ans, avec une phase d'apprentissage d'une année. Celle-ci devra cependant être revue et mieux structurée. Cette phase d'apprentissage d'une année doit par contre être annulée si le candidat demande son permis d'élève conducteur dès le jour de ses 18 ans. Vous avez d'ailleurs reçu un email dernièrement de notre part qui vous demandait de soutenir une pétition allant dans ce sens.

La formation obligatoire Scooter / Moto doit également être corrigée et améliorée. La puissance accessible des motocycles, dès l'âge de 16 ans, doit être revue à la baisse afin de garantir plus de sécurité et diminuer les accidents.

En octobre 2023, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation concernant deux nouvelles ordonnances par lesquelles il entend réglementer la conduite automatisée. L-drive Suisse salue l'engagement du Conseil fédéral afin de créer suffisamment tôt des bases légales. Dans le projet mis en consultation, L-drive Suisse voit cependant encore un potentiel d'optimisation en ce qui concerne la formation à la conduite. Les exigences croissantes posées aux conducteurs utilisant ce type de véhicules nécessitent une formation continue et un rafraîchissement des connaissances.

J'ai encore une information importante à vous communiquer, l'AFEC a été créée en 1954. Ce qui veut dire que nous fêtons cette année les 70 ans de notre association.

Afin de marquer le coup, nous avons pris la décision avec le comité d'organiser la prochaine Assemblée FRE. Elle aura lieu le vendredi 7 juin 2024, je vous invite à noter cette date dans vos agendas.

Nous avons l'intention d'organiser celle-ci en Basse-Ville. Nous avons déjà quelques idées, mais le programme définitif n'est pas encore connu. L'assemblée aura lieu à 17h00 et sera suivi de l'apéro et du souper.

J'aurais beaucoup de plaisir à ce qu'on y soit nombreux afin de fêter cet anniversaire ENSEMBLE.

Je profite également de remercier toute l'équipe de l'OCN car nous avons beaucoup de chance de pouvoir collaborer, tout au long de l'année, avec des personnes ouvertes à la discussion avec lesquelles nous pouvons travailler et échanger pour garantir la sécurité de tous sur nos routes.

Merci à mes collègues du comité et de l'Union Patronale pour leur disponibilité et leur travail impeccable. Un merci tout particulier à Myriam Liaudat pour sa motivation, ses supers idées d'activités et le temps qu'elle a consacré à l'élaboration des dernières sorties.

Je vous remercie pour votre attention, je vous souhaite une belle soirée, un bon appétit.

On se voit, avec plaisir, autour d'un verre le 7 juin !!! »

L'assemblée applaudit chaleureusement le Président.

4. Comptes 2023 et rapports des vérificateurs des comptes

M. Jean-Thomas Vacher, secrétaire patronal, présente les comptes Pertes et Profit et le bilan pour 2022. Le total des produits s'élève à CHF 33'777.00. Le total des charges se monte à CHF30'615.39. Il en ressort un bénéfice de **CHF 3'161.61**. Au 31 décembre 2023, la fortune de l'association s'élève à **CHF 214'195.44**

M. J.-T. Vacher précise que l'année prochaine, une nouvelle présentation sera proposée et les comptes seront probablement mis en ligne en amont de l'Assemblée générale, vraisemblablement avec le procès-verbal sur le site de la FRE.

Les vérificateurs des comptes pour l'année 2023 sont M. Julian Oudet et M. Ricardo Vallejo Krul. En l'absence des vérificateurs, M. Michaël Bürgi donne lecture du rapport de révision. Les vérificateurs ont procédé par pointages et sondages et ont pu constater que les comptes présentés sont le reflet de ceux enregistrés dans les livres comptables. Ils ont pu s'assurer de l'existence des biens de l'association. De ce fait, ils proposent à l'assemblée générale :

- d'accepter les comptes 2023 tels qu'ils viennent d'être présentés,
- d'en donner décharge au service comptable de l'UPCF, aux secrétaires patronaux ainsi qu'au comité en les remerciant de leur bonne gestion,
- de donner décharge aux vérificateurs de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée approuve les comptes 2023 par 24 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

M. P. Allenbach demande à quoi correspondent les indemnités de frais effectifs. M. J.-T. Vacher préparera une réponse qui sera intégrée au procès-verbal de cette assemblée générale.

Les indemnités de de frais effectifs correspondent aux coûts suivants :

- 20.- de cafés remboursés
- 176.- de frais déplacement et de parking
- 340.- de frais déplacement FriDriveplus
- 60.- de frais déplacement
- 185.70 de frais déplacement et remboursement facture pour la réparation des barrières

5. Cotisations et budget 2024

Le comité propose aux membres de laisser le même prix des cotisations à l'association et elles seront envoyées par la FRE selon les statuts pour les membres actifs. Les cotisations des membres amis sont envoyées par le secrétariat de l'AFEC.

Les cotisations pour 2024 et 2025 sont les suivantes :

Cotisations 2024 et cotisations 2025

Finance d'entrée :

Membre du canton	CHF	150.--
Membre hors canton	CHF	300.--
Dépôt télécommande terrain	CHF	90.--

Cotisations :

Membre actif	CHF	220.--
Membre passif	CHF	100.--
Membre ami	CHF	30.--
Terrain et barrières	CHF	450.--
Non-membre utilisant le terrain	CHF	670.--

Concernant la cotisation au terrain d'exercice, qui ont été adaptées en 2022, le comité propose de ne pas la modifier pour 2024 et pour 2025. La cotisation au terrain d'exercice se présente comme suit :

- Cotisation pour 1 personne : CHF 450.00 (pas de changement)
- Cotisation pour 2 personnes : CHF 700.00
- Cotisation pour 3 personnes : CHF 950.00

Budget 2024

M. Jean-Thomas Vacher présente le budget 2024 de l'association.

Total des produits : CHF 32'945.00
Total des charges : CHF 35'507.00

Il ressort de l'exercice une perte prévisible de CHF 2'562.00

M. J.-T. Vacher explique que c'est un budget prudent. Cela reste une projection.

Le Président remercie le secrétariat de l'association et les vérificateurs pour leur travail.

M. C. Oberson précise que cette année, les sous-mains vont être refaits. 5 sponsors ont déjà répondu positivement pour le renouvellement de leur sponsoring pour une durée de 3 ans.

M. P. Allenbach demande pourquoi rien n'a été budgété pour l'assemblée générale de la FRE le 7 juin prochain.

M. J.-T. Vacher répond qu'un montant « Evénement » de CHF 5'000.— est prévu.

Le budget est accepté par 24 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

6. Elections statutaires

6.1 Election d'un ou de nouveau (x) membre (s)

Selon les statuts, le nombre minimal de membres au comité est de 4. C'est pourquoi, le comité a entamé des démarches auprès de certaines personnes afin de trouver un nouveau membre motivé à nous rejoindre. Le Président a donc le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Myriam Liaudat, qu'il remercie chaleureusement, car elle a déjà pris son poste à cœur. C'est elle qui a organisé l'activité de tir à l'air comprimé avant l'assemblée générale.

Mme Myriam Liaudat se présente brièvement à l'assemblée.

Elle est élue par acclamation.

Le comité actuel se compose donc comme suit :

- Claude Oberson, président
- Thomas Aebischer
- Michaël Bürgi
- Stefania Müller
- Myriam Liaudat

6.2 Election des vérificateurs des comptes

MM. Ricardo Vallejo Krul et Julian Oudet qui ont révisé les comptes sont remerciés pour leur disponibilité.

Le Président souligne que la fonction de vérificateur des comptes est importante. Il remercie d'ores et déjà les personnes qui accepteront ce mandat pour leur engagement et leur disponibilité. L'association compte sur eux. Deux vérificateurs et un suppléant doivent être élus ce soir.

Pour 2024, les vérificateurs sont les suivants :

- 1^{ère} vérificateur : Emerick Wicki
- 2^{ème} vérificateur : Hervé Ponzevera

Un suppléant doit être nommé. Il s'agit de Mme Véronique Christener

L'assemblée les remercie par acclamation.

6.3 Election des délégués à la FRE

Les délégués à la FRE sont :

MM. Daniel Neuhaus, Christophe Perriard Jacques Pasquier ainsi que Mme Clémentine Cautier. Les deux suppléants sont MM. Thomas Aebischer et Thierry Gay.

Sur 4 délégués pour le canton de Fribourg, 3 ont le droit de vote.

Les délégués à la FRE sont élus à l'unanimité et applaudis chaleureusement.

Pour rappel, la prochaine assemblée de la FRE aura lieu le 7 juin 2024, au restaurant de l'Epée, à Fribourg, selon le programme suivant :

17h00 Assemblée
18h15 Apéritif
20h00 Souper

Les délégués qui représentent officiellement l'AFEC ont le droit de vote.

7. Affaires professionnelles

7.1 L-2 Romont

M. Thierry Gay étant excusé pour ce soir, M. C. Oberson donne quelques nouvelles du Centre L2 qui fonctionne bien.

7.2 Groupe de travail – Sécurité routière

Le Groupe de travail « Sécurité routière » en tant que tel n'existe plus. Une nouvelle loi, la LMob, est entrée en vigueur le 5 novembre 2021. Selon celle-ci, l'AFEC ne fait plus partie de manière permanente de ce groupe de travail, mais peut y être invitée, si cela s'avère nécessaire, avec voix consultative.

M. C. Oberson a eu un contact avec le Premier Lieutenant Laurent Rey, chef de la police de la circulation et de la sécurité routière. Il sera désormais possible de communiquer avec la police via une adresse e-mail afin de, par exemple, dénoncer un faux moniteur ou annoncer un problème d'infrastructure pouvant causer un danger réel. Tout cela devra être expliqué clairement, démontrer avec des photos et preuves à l'appui.

Afin de transmettre les informations dans de bonnes conditions, l'AFEC doit nommer une personne chargée de recevoir, trier, filtrer les différentes demandes. Une fois ce travail exécuté, elle prendra contact avec la police.

Cette personne peut être un membre du comité ou un membre motivé qui est en mesure de mener à bien cette mission. Le comité se charge de nommer cette personne.

M. C. Oberson transmettra par e-mail à toute personne intéressée les documents relatifs à la nouvelle loi.

7.3 Place manœuvres à Granges-Paccot

M. C. Oberson tient tout d'abord à remercier Mme Laurence Marmy et son mari Etienne qui a remis en état de marche les barrières. Il remercie également Valérie Roulin et Christophe Buchs pour l'entretien de la place.

Le Président signale que la place de manœuvres a été vandalisée dernièrement. Le cas a été dénoncé à la Police et sera annoncé à l'assurance.

M. T. Aebischer a constaté qu'un poteau est tombé. Il demande à chacun de lui signaler tout incident sur la place de manœuvres. M. Christophe Buchs fait la même demande aux membres.

M. T. Aebischer informe qu'il faudra envisager de refaire le marquage des places.

Mme V. Roulin demande s'il est possible de poser de fausses caméras de surveillance ou bien un panneau « site sous surveillance ».

M. L. Zenoni précise qu'il est possible de mettre en place un système de surveillance seulement en cas de répétition d'actes de vandalisme. Ce qui semble être le cas sur la place de manœuvres.

Le comité de l'AFEC examinera cette proposition.

7.4 L-Drive / FRE

Le Président transmet les salutations de l'équipe de la FRE ainsi que celles de M. Pascal Moesch, son président. Il n'y a rien de spécial à communiquer. Il rappelle que les moniteurs ont la possibilité de s'inscrire en ligne aux cours de perfectionnement voiture et prochainement moto qui auront lieu le 3 juin 2024 à Pensier.

M.C. Oberson annonce le « Driving Instructor Day » qui aura lieu le 16 mars 2024. Pour information, le 16 mars 1935, il y a 89 ans, le premier examen de conduite documenté au monde a été passé en Angleterre. Le 16 mars est donc la journée des moniteurs d'auto-école.

Le mardi 23 avril 2024 aura lieu l'assemblée des délégués L-Drive à Berne. L'AFEC a droit à deux représentants. Mme Clémentine Cautier et M : Hervé Ponzevera y participeront.

7.5 Sorties 2024

Le Président annonce une sortie motos à la fin de l'été. Il propose deux dates. **A la suite du vote, la sortie motos aura lieu du 4 au 6 septembre 2024.** La destination n'est pas encore connue.

M. C. Oberson remercie Mme Myriam Liaudat pour l'organisation de la sortie à ski au Lac Noir avec les experts de l'OCN et pour la sortie de l'AFEC à Villars. Il souligne que Mme Liaudat n'est jamais à court d'idées.

7.6 Fridriveplus

M. C. Oberson informe que le programme Fridriveplus ne connaît pas le succès escompté. Pour cette raison, une sous-commission Fridriveplus Senior a été créée afin de dynamiser l'offre qui s'adresse aux communes. Il s'agit de leur proposer une demi-journée de formation théorique et pratique pour leurs citoyen-ne-s désirant perfectionner leur conduite automobile.

M. C. Oberson remercie toute l'équipe pour son investissement et pour tout ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui.

Il passe la parole à M. Emerick Wicki, membre de la sous-commission Fridriveplus Senior. Ce dernier nomme les membres de la sous-commission : T. Aebischer, S. Müller, P. Bertschy pour la partie germanophone et V. Christener, C. Keklik et E. Wicki pour la partie francophone. Il explique que la sous-commission a décidé d'un prix de CHF 250.00 par participant. Les communes aimeraient que cela soit gratuit. Pour l'instant, seules 3-4 communes seraient intéressées par le projet. Une matinée rapporterait CHF 500.-- au moniteur encadrant un groupe de 8 personnes. Par exemple, on pourrait envisager pour une matinée la présence de 4 moniteurs dont 1 se chargerait de la partie théorique et les 3 autres de la partie pratique.

Le montant encaissé pour ces demi-journées serait versé à l'AFEC qui, en fin d'année, redivise ce montant au prorata des cours donnés par moniteur.

M. E. Wicki relève que la sous-commission compte sur la participation des moniteurs pour donner ces cours.

M. D. Gremaud suggère de discuter également avec le Centre L2 qui collabora avec Passepartout.

M. L. Zenoni demande si l'on ne peut pas « vendre » ce programme auprès des communes pour leur donner envie d'y prendre part.

Mme V. Christener lui répond qu'elle se rendra dans quelques communes pour faire la promotion de ce programme.

8. Achat d'actions L2

L'AFEC agit en tant qu'intermédiaire entre vendeur et acheteur. Il est proposé d'acheter les actions de ceux qui veulent absolument vendre au prix de CHF 650.-- par action.

La valeur fiscale actuelle est de CHF 950.-- . L'AFEC dispose d'un budget entre CHF 7'000.-- et 10'000.--

A ce jour, 4 personnes désirant vendre leurs actions se sont annoncées.

Daniel Gremaud (10) *qui est le seul vendeur présent ce soir à l'assemblée*

José Monney (6)

Sandrine Marguet (4) / non-membre AFEC

Jean Stulz (20)

Pour information, l'OCN dispose de 396 actions, l'AFEC 290 et la BCF 200.

M. D. Gremaud souhaite que ses actions soient aux mains des moniteurs de l'AFEC afin que l'AFEC garde le pouvoir dans le Centre L2

Le Comité de l'AFEC propose de racheter les actions de Daniel Gremaud et José Monney au prix de 650.- ce qui fait un montant de 10'400.- pour 16 actions.

L'assemblée accepte cette proposition d'achat (Pour 21 : Contre : 0, Abstentions : 3)

9. Proposition des membres

Aucune proposition n'est parvenue au secrétariat.

10. Date de la prochaine AG

La prochaine assemblée générale de l'AFEC est fixée au **vendredi 21 mars 2025**, dans le district de la Broye. Le lieu est encore à définir.

11. Divers

Retrait de permis à l'essai

M. C. Oberson informe qu'actuellement, un conducteur ou une conductrice titulaire d'un permis à l'essai B et/ou A, ayant effectué les cours de sensibilisation et/ou pratique moto à partir de 2021, n'a besoin que de passer l'examen théorique et pratique s'il ou elle veut obtenir à nouveau son permis à la suite d'une annulation de permis. Cela a pour conséquence que ces personnes ne participent plus aux cours de sensibilisation et de pratique de base motos.

L magnétiques

Des L magnétiques sont en vente au prix de CHF 10.-- / pièce. Les nouveaux membres en reçoivent deux gratuitement.

M. Claude Oberson passe la parole à Mme Laura Simonet, secrétaire patronale sortante, qui relève la qualité des échanges avec les membres et leur participation active aux débats de l'assemblée générale.

M.C. Oberson, Président, remercie les invités pour les interventions.

La parole n'étant plus demandée, il remercie tous les membres présents. Il les invite à partager le verre de l'amitié et à prendre part au souper offert par l'association.

Le Président clôt l'assemblée générale à 19 :30 heures.

**ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES ECOLES
DE CONDUITE**



Marie-Christine Favre
Secrétaire

Fribourg, le 15 mars 2024